



TEXTE ADOPTÉ n° 530

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

10 décembre 2020

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'**accord de coopération**
entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements
des **États membres de l'Union monétaire ouest-africaine,***

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **2986** et **3602**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, signé à Abidjan le 21 décembre 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 2020.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 2986.

